



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX COURS ET ACTIVITÉS

Les frais d'inscription devront être payés au complet avant le début des cours et sont payables en argent comptant, Intérac ou par chèque libellé à l'ordre de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 88 chemin Masson, QC J0T 1L0

ACTIVITÉ : _____

UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE POUR HOCKEY ET SOCCER

Date de naissance de l'enfant : _____ Âge : _____

Nom et prénom du participant : _____

Nom du parent (si enfant) : _____

Adresse complète : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Avant le début de l'activité : montant de l'inscription moins 15 \$ de frais d'administration.

1^{er} cours : (que vous ayez participé ou non) : montant de l'inscription moins une séance et moins 15 \$ de frais d'administration.

Après le 2^e cours : aucun remboursement, sauf si annulation pour raison médicale (attestation médicale exigée et frais d'administration de 15 \$ et frais correspondants aux séances passées, que vous ayez participé ou non à ces séances).

Si un cours doit être annulé par la Ville : remboursement en totalité

Autorisation d'utilisation de photos, images et vidéos

Je soussigné (e) _____ (nom et prénom), accorde à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ses représentants et toute personne agissant sous son autorité, la permission irrévocable de publier et d'utiliser à toutes fins, toutes les photographies, images ou vidéos prises de moi, ou de mon (mes) enfant (s) dans le cadre des activités et cours de la Ville.

5. CONSIGNES SANITAIRES À RESPECTER – COVID-19

- Lavage des mains obligatoire à l'arrivée
- Respecter la distanciation physique de 2 mètres
- Port du masque obligatoire, celui-ci peut être retiré lorsque les participants sont assis ou dans leur zone d'exercice à une distance physique minimale de 1,5 mètre
- Réduire au minimum l'utilisation des salles de bain
- Restez à la maison si vous présentez des symptômes de la COVID-19 ou si vous avez été en contact étroit avec une personne qui a contracté la COVID-19.
- Il n'est pas recommandé aux personnes de plus de 70 ans de participer aux activités qui se déroulent à l'intérieur.

Notez que selon l'évolution de la situation, il est possible que l'activité soit annulée dans le cas où de nouvelles mesures sanitaires soient imposées par les autorités gouvernementales. Dans cette situation, le montant correspondant à votre activité vous sera remboursé.

Signature : _____

Date : _____